

velle bénédiction, afin que celle-ci vous communique une force nouvelle et une nouvelle constance à suivre, comme dans le passé, la ligne de conduite tracée par Sa Sainteté.

—Les *Missions catholiques* du 6 janvier publient la note suivante, sous le titre *Chronique de l'Œuvre* :

M. Martial de Prandières a été nommé président du Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi à Lyon, en remplacement de M. le comte des Garets, qui, par de pressantes instances, a imposé sa démission en la motivant sur son grand âge.

M. des Garets, depuis quarante ans membre du Conseil, le présidait depuis trente ans. Il avait succédé à ce titre à M. de Prandières, le père du président actuel.

M. des Garets continue à faire partie du Conseil avec le titre, de président honoraire que lui a décerné le vote unanime de ses collègues.

—Suivant un engagement pris à la tribune par le cabinet, le ministre des Cultes a fait disparaître la plupart des suppressions de traitements ecclésiastiques jusqu'ici décrétées.

ANGLETERRE.—Nous avons annoncé, croyons-nous, il y a déjà un certain temps, la fondation à Rome par Léon XIII d'un collège où les ministres anglicans convertis pourraient se préparer au sacerdoce. Le *Tablet* nous annonce que le vieux Pontife vient de contribuer pour 400,000 livres au fonds destiné à assurer le maintien de cette institution et dont l'administration est confiée à l'archevêque de Westminster.

—On annonce la conversion au catholicisme de MM. A. W. Bennett, A. W. Mitton et W. R. Clarke, pasteurs anglicans.

IRLANDE.—M. Balfour, leader du parti conservateur aux Communes d'Angleterre, annonce son intention d'essayer de résoudre par voie législative le problème soulevé par les revendications catholiques en matière d'éducation universitaire. Il se propose de demander au parlement la création de deux universités fonctionnant d'après les mêmes principes, mais dont l'une aura pour directeurs des protestants et l'autre des catholiques, ce qui aura pour effet de constituer en chaque université une sorte d'atmosphère catholique ou protestante. L'Etat ne donnera aucun subside qui puisse servir à l'enseignement de la philosophie, de la théologie ou de l'histoire moderne. On est loin, on le voit, de la fondation d'une université catholique. Il s'agit simplement de la fondation d'une université que les catholiques irlandais puissent, sans danger, fréquenter.

Si nous comprenons bien l'article publié dans une livraison

récent
projet
O

Meath
grand

Al
allema
loi déc
nombr
adopté
si le Co
que les

—L
législat
d'Europ
Voi

L'A
ternatio

A la
dont l'ap
en 1895.
mettre e

Cett
dimanch
d'obliger
absolue c
peuvent,
ches et fé
vent édic
terdit ces

Les m
public. 1
pour les o
divers cor
travaux e
Cett
listes et e

—On
gieuse qui
employées

Les tr
tiennent à